

MAIRIE DE MOYVILLERS

Département de l'Oise

Arrondissement de Compiègne

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
SEANCE DU 02 MARS 2026

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 14

en exercice : 13

qui ont pris part au vote : 11

Date de convocation : 23/02/2026

Date d'affichage : 23/02/2026

L'an deux mil-vingt-six, le deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick DECAMP, Maire,

- Etaient présents : Mme Annick DECAMP, Mrs Jean-Louis COVET, Didier BRULHARD, Mathieu LAGET, Vincent MALAVIALLE, Rachid DAHCHOUR, Mmes Dominique MARTIS, Valérie PALAMINI, Delphine FOUBERT, Jacqueline LUCAS

- Absents : Messieurs Alexandre VANDEPUTTE, Jean-Jacques LENAERT, Patrice OUACHEE, Olivier BARRE

Monsieur Vincent MALAVIALLE a été élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

DELIBERATION 2026-05 : Intervention de l'EPFLO – Travaux de démolition

L'EPFLO doit valider le projet avant la commune. La délibération sera reportée.

DELIBERATION N°2026-06 : Validation marche de travaux – salle des marronniers

Madame le maire présente au Conseil Municipal la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) concernant l'attribution du marché de travaux pour les abords de la salle des marronniers. Un devis estimatif avait été calculé par le bureau d'études SECT à 132 262 € HT, 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

L'entreprise LABBE a été retenue pour un marché total HT de 102 082 €, les 3 autres étant supérieurs et n'ayant pas obtenu des notes techniques permettant leur validation.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité

VALIDE l'attribution du marché à l'entreprise LABBE,

AUTORISE Madame le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des entreprises non retenues,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

DELIBERATION N°2026-07 : DECISION MODIFICATIVE

Afin de régulariser les anomalies constatées dans le budget primitif 2025.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la commune,

Madame le Maire, propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025

Décision modificative n°1 (virement de crédit)

Description : MODIFICATION 040 / 042

date de délibération : 05/03/2026

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
R I 040 2804181 OPFI (ordre)	15 562,00		
R I 13 1311 28		15 562,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Recettes :	Ouvertures	15 562,00	
	Réductions	15 562,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	15 562,00
Solde Réductions	15 562,00
Ouv. - Réd.	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE les modifications budgétaires selon la décision modificative ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Séance du Conseil Municipal du 02 mars 2026

Délibérations :

- DELIBERATION 2026-05 : Intervention de l'EPFLO – Travaux de démolition
- DELIBERATION N°2026-06 : Validation marche de travaux – salle des marronniers
- DELIBERATION N°2026-07 : Décision modificative

Signatures :

Le Maire,
Annick DECAMP

Le secrétaire de séance,
Vincent MALAVIALLE